



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 MAI 2023**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mai, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Lucie FRIMIGACCI

N°2023/32

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Sandrine CINOTTI
Jean-Paul PAOLI	

OBJET : Approbation du bilan d'activité et du bilan financier du centre culturel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le bilan d'activité et le bilan financier portant sur le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli pour l'année 2022.

Il dépose le détail du bilan de l'année écoulée sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le bilan d'activité et le bilan financier du Spaziu Culturale Natale Rochiccioli, pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 8.

Le Maire,
François **GARIDACCI**



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.